

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-678969

133USH

Maladie **Dentaire** **Optique** **Autres**

Cadre réservé à l'adhérent(e) 102111 Société : RAM

Matricule : 102111 Société : RAM

Actif **Pensionné(e)** **Autre**

Nom & Prénom : ELAOUSSI ASNAA EP Fouadi

Date de naissance : 19-6-1972 9013

Adresse : 9 RUE INARA 2 Ain chkek

Tél. : 06 766 70 767 Total des frais engagés : 113.300 i. 1500 Dhs

Cadre réservé au Médecin Dr. RAKKAA Amal

Cachet du médecin
MUPRAS
ACCUEIL H
OCT 2012

Ophtalmologiste
403 Bd. Al Qods N° 7
Tél: 05 22 52 66 77 - 06 79 98 15 03

Date de consultation :
19 OCT 2012

Nom et prénom du malade : ELAOUSSI ASNAA Age :
ELAOUSSI ASNAA

Lien de parenté : **Lui-même** **Conjoint** **Enfant**

Nature de la maladie : AFFECTION

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Le malade a été victime d'un accident de la route

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 19-10-2012 Le : 19-10-2012

Signature de l'adhérent(e) : ELAOUSSI ASNAA

Dr. RAKKAA Amal

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/07/2022	CS		300,00	INP : 0919156153 Dr. RAKKAA Amal Oncologue N° 7 06 73 98 15 93

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LUMIERES LAHIDI SARI AU 550, Bd. Al Massira, Inelac, Ain Diab Casablanca - INPE: 0525 10422 Tél.: 05 22 52 40 25	29/04/2022	159,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
M-A-D Optic Opticien Optométriste Zue Iguibate Casa	2/1/2008					1500.

Inpe :065032633

Inpe :065032633

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



- Diplôme Contactologie à l'université de Bordeaux
- Diplôme Chirurgie Réfractive et de Phacoémulsification Université de Besançon
- Diplôme Oeil et Médecine Interne Université Pierre et Marie Curie - Paris
- Diplôme Imagerie et Pathologie Rétinienne Hôpital Lariboisière - Paris
- Diplôme OCT en Ophtalmologie à l'université de Bordeaux

جراحة الساد (الجلالة) بالأمواج
فوق الصوتية

خطيط الشبكية الوعائي

الليزر - المحو

تقويم الرؤية بالليزر - العدسات اللاصقة

19 septembre 2022

Casablanca, Le

Mme ELAROUSSI Asmaa

1/ XILOIAL ZERO COLLYRE

1 goutte x 2 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 3 Mois

159,00



PHARMACIE UNIVERSITÉ
LAHRICH SARLAU
550, Bd. Al Qods, Casablanca - INPE : 05 22 52 66 77
Tél.: 05 22 52 66 77, 06 73 98 15 02
Ain Chok
Casablanca - Tél.: 05 22 04 04 27
02 29

PPC 159,00 DH

LOT 0050121
2023 01



Dr. RAKKAA Amal
Ophtalmologiste
405 Bd. Al Qods N° 7
Tél.: 05 22 52 66 77, 06 73 98 15 02

Docteur Amal RAKKAA

Ophthalmologiste



الدكتورة أمال راكع

إختصاصية في أمراض و جراحة العيون

- Diplôme **Contactologie** à l'université de Bordeaux
- Diplôme **Chirurgie Réfractive et de Phacoémulsification** Université de Besançon
- Diplôme **Oeil et Médecine Interne** Université Pierre et Marie Curie - Paris
- Diplôme **Imagerie et Pathologie Rétinienne** Hôpital Lariboisière - Paris
- Diplôme **OCT en Ophthalmologie** à l'université de Bordeaux

جراحة الساد (المجللة) بالأمواج

قوق الصوتية

خطيط الشبكية الوعائي

الليزر - المول

تقويم الرؤية بالليزر - العدسات اللاصقة

19 septembre 2022
Casablanca, Le

Mme ELAROUSSI Asmaa

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs Organiques

VL : OD = Plan (- 1.00 à 80°)

OG = Plar. (- 0.50 à 50°)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP : ODG = Add : + 2.00



شارع القدس - جزئية السكن الأثنيق - إقامة الصفاء - عمارة 405 الطابق الأول الرقم 7 - الدار البيضاء
Boulevard Al Qods, Lot Assakane Alanik <Résidence ASSAFA> Immeuble 405, 1er Étage N°7 - Casablanca
الهاتف : 06 73 98 15 03 / 0 5 22 52 66 77



Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° : 3205

Akram Daali

Inpe : 065032633

Casablanca, le 1/09/2022

Mme / Mr : EL ARGUSSI ASMAA

Dr : A.M.A.L RAKRABA

VL

OD : (-1.00 ± 80)

OG : (-0.50 ± 50)

VP-Add

OD : +2.00

OG : +2.00

Verres

OD mrs. Arz + ODR mrs. Arz

900.00 DH

Monture
PLASTIANE
600.000 DH

Total à payer : 1500.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :
Mille cinq cent

Cachet et signature

~~M-A-D Optic~~
~~Opticien Optométriste~~
~~63 Rue Rguibate Casa~~

Adresse : 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36

Capitale : 100.000 - Patente : 35402703 - IF : 47232711 - RC 6123

ICE : 002642590000069